

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 25 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 10 Votants : 14 Procurations : 4 Absent : 1

Date de convocation : 18 septembre 2025

Date d'affichage : 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Michèle BARASCUD, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Paulette FOURNIER, Christian JULIAN.

Était absent : Lionel CAYRON

Représentés :

- Virginie GOVIGNON représentée par Paulette FOURNIER
- Jean-François GALLIARD représenté par Jean-Pierre CHARALAMBOS
- Yvan BOUAT représenté par Richard FIOL
- Sabine THOMAS représentée par Anne-Marie FRENEHARD

Objet : Budget assainissement 2025 – Décision modificative n° 1

Délibération n° 2025-45

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les prévisions inscrites au Budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui votent des décisions modificatives.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante sur le budget annexe de l'assainissement :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6215 : à la collectivité de rattachement	50.00 €			
TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés	50.00 €			
D 6862 : Charges financières à répartir		50.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		50.00 €		
Total	50.00 €	50.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Où cet exposé, le Conseil Municipal :

- **Adopte** la décision modificative n° 1 portant modification du budget annexe de l'assainissement telle que présentée par Monsieur le premier adjoint chargé des finances.

Délibération adoptée à 12 voix pour et 2 abstentions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 25 septembre 2025

Le secrétaire de séance
Alain DELMAS



Le Maire,
Richard FIOL



Transmis au représentant de l'Etat le : 3 0 SEP. 2025
Publié le :

3 0 SEP. 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>

12168
Code INSEE

45000 - COMMUNE DE NANT
Service

DM 2025
ASS

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES : Pour 12

Contre 0

Abstentions 2

Date de convocation : 18/09/2025

Présenté par le Maire

A Nant , le 25/09/2025

Le Maire

Le Maire,
Richard Fiol



Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A Nant , le 25/09/2025

le Conseil Municipal

AROCAS Claude	
BARASCUD Michèle	
BOUAT Yvan	
CAYRON Lionel	
CHARALAMBOS Jean-Pierre	
COULET Magali	
DELMAS Alain	
FIOL Richard	
FOURNIER Paulette	
FRENEHARD Anne-Marie	
GALLIARD Jean-François	
GOVIGNON Virginie	
JULIAN Christian	
THOMAS Sabine	
VERNHETTES Michel	

Certifié exécutoire par le Maire
et de la publication, le

, compte tenu de la transmission en

préfecture, le

30 SEP. 2025

30 SEP. 2025

A

Nant

, le 25/09/2025

